AVIS DE DECES

Nous avons le regret de vous annoncer les décès de

Mme Lucette ANCIN LÉZA veuve FERRIÉ
Née le 12/12/1928 à Chalabre
Décédée le 12/02/2016 à Carcassonne

Mr Michel FABRE
Survenu à l'âge de 56 ans.

Nous avons le plaisir de vous apprendre
la naissance de Loukas Pimenta Fernandes
né le 23 février 2016

Félicitations aux heureux parents !

ANTUGNAC

Le Conseil Municipal vous présente son Bulletin Municipal trimestriel

Hiver 2016

Vous trouverez ci-après la liste des événements qui se sont produits au sein de votre village au cours du premier trimestre 2016..

POINTS DIVERS :

* Il est revenu l'honneur à Mme Le Maire Lydia Ibanez de présider la cérémonie des vœux de la Municipalité à la population le samedi 9 janvier, une cérémonie en présence de Mr Jacques Hortala, Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, et de l'adjudant Peytot représentant la gendarmerie. Après avoir salué ses invités, Lydia Ibanez donna en détail le programme d'investissements qui est prévu en 2016 : le schéma directeur d'eau portable, la mise en accessibilité des bâtiments communaux et la construction d'une nouvelle crèche intercommunale en remplacement de celle existante. C'est autour du pot de l'amitié et du partage de la galette des rois que s'est achevée cette cérémonie.

Conseil Municipal du 8 mars 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Délibération pour adoption de la clé de répartition pour la dissolution du SIVU des communes Forestières
- ✓ Délibération pour le renouvellement de la Convention fourrière animale avec la SPA de Carcassonne
- ✓ Délibération pour libéralités reçues
- ✓ Délibération pour avis sur le projet d'aménagement foncier, agricole et forestier de la commune de La Serpent
- ✓ Point financier sur l'exercice 2015
- ✓ Affaires communales / questions diverses

*** Délibérations :**

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

*** Point financier sur l'exercice 2015 :**

Le compte de gestion de l'exercice 2015 fait apparaître les résultats suivants :

-Budget principal M14 : excédent sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- Budget annexe eau et assainissement : excédent sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Affaires communales / questions diverses :

- Mme le Maire informe le conseil municipal que l'auto-laveuse est actuellement hors service. Le montant des réparations (batterie, brosses) s'élèveraient à un peu moins de 1 000.00 €. Un matériel équivalent coûte environ 3 800.00 €. Le conseil municipal donne son accord pour effectuer les réparations.
- L'actuel emploi avenir (Rémi SANCHEZ) termine sa mission le 17 mars 2016. Son remplaçant devrait débuter le 21 mars 2016.
- Le schéma directeur d'alimentation d'eau potable est lancé. Ce travail permettra d'avoir une vision précise de l'état du réseau et des travaux à réaliser pour le rendre plus performant.

Conseil Municipal du 22 janvier 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :
- ✓ Délibération pour choix du bureau d'études pour la réalisation du schéma d'adduction d'eau potable
- ✓ Délibération concernant le projet de création d'une crèche à Antugnac
- ✓ Questions diverses
- ✓ Affaires communales

*** Délibérations :**

- Approbation de la proposition technique et financière du cabinet OPALE – ZA La Plaine - 11 300 COURNANEL, concernant les conditions d'exécution ainsi que les conditions de rémunération. - Décide de donner mandat à Madame le Maire pour signer la proposition financière. - Décide de donner mandat à Madame le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation et le règlement des dépenses correspondantes

- Dans le cadre de sa compétence enfance et jeunesse, la Communauté de Communes du Pays de Couiza a décidé de construire un nouveau bâtiment pour la crèche Les Loupiots sur la Commune d'Antugnac contenu de l'impossibilité de mettre aux normes les locaux actuellement utilisés. Cet investissement très utile pour les familles du territoire pourra normalement bénéficier d'un soutien financier de la CAF de l'Aude, du Conseil Départemental et de l'Etat. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, CONSIDERANT que la construction d'une nouvelle crèche pourra renforcer l'attractivité du territoire et favoriser la venue de nouvelles populations jeunes, CONSIDERANT également que le choix de l'implantation d'une nouvelle crèche sur Antugnac répond aux besoins des familles utilisatrices compte tenu du positionnement de la commune d'Antugnac dans le bassin de vie du Pays de Couiza, DECIDE d'apporter son entier soutien au projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Couiza.

* Le 11 décembre 2015 a eu lieu le spectacle de fin d'année de la crèche « Les Loupiots » au foyer municipal. Les parents et le père noël ont fait honneur de leur présence. Une tombola et un goûter ont clôturé cette manifestation.

* Courant Janvier, nous avons reçu par email un communiqué de la boulangerie BOUILLAT d'Espéraza informant l'arrêt de sa tournée de livraison du pain sur la commune et ce à compter du 1er Février 2016. Madame Le Maire Lydia Ibanez et les Maires de Conilhac de la Montagne et de La Serpent ont cherché une solution de remplacement afin de maintenir ce service dans ces communes. Le bilan est qu'aucune boulangerie ne veut reprendre cette tournée (pas de personnel, pas de camion, trop de frais de gestion…) Nous espérons que les villageois de ces communes pourront à nouveau bénéficier de ce service lors de la mise en place des futurs repreneurs de la boulangerie BOUILLAT.

* Au mois de janvier, les conseillers municipaux ont distribués des coffrets gourmands aux personnes âgés de 70 ans et plus. Des coffrets sucrés pour les femmes et salés pour les hommes.

* Point sur l'intercommunalité : Le 7 octobre 2015, Monsieur le Préfet a transmis le projet du SCDI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) pour avis aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI concernés. La commune avait jusqu'au 31 décembre 2015 pour délibérer quant à ce schéma. Mars 2016, décision préfectorale arrêtant le SDCI et publication du schéma. Le schéma propose le rattachement de la communauté de communes du pays de Couiza à la communauté de communes du Limouxin. Ce rattachement paraît tout d'abord justifié par l'analyse des déplacements. En effet, la CC Pays de COUIZA est desservie par la RD 118, de Carcassonne à Quillan et se trouve à équidistance de Limoux et de Quillan. Une large part des actifs de la CC du Pays de Couiza (39%), travaillant hors de son périmètre, vont sur la CC du Limouxin, ce qui induit de nombreux déplacements pendulaires. Pour ce qui est de la carte scolaire, la CC du Pays de Couiza est reliée à Limoux pour le lycée. Il n'est pas à exclure, dans un second temps, que quelques communes de la CC du Pays de Couiza puissent demander dans le futur, à titre individuel, à rejoindre une autre intercommunalité. Les arrêtés seront pris par le Préfet entre le 1er avril et le 31 décembre 2016.

* Visite annuelle de M. le Député Jean-Paul DUPRE : compte tenu de la réforme territoriale qui a eu pour conséquence la révision du périmètre des intercommunalités, des cantons et tout dernièrement des régions, M. le Député Jean-Paul DUPRE a tenu le 6 février 2016 une réunion regroupant les Maires de plusieurs communes de l'ex canton de Couiza. Il était accompagné du Président du Conseil Départemental, M. André VIOLA, de la Sénatrice de l'Aude, Mme Gisèle JOURDA, des conseillers départementaux de notre nouveau canton, Mme Annie BOHIC-CORTES, M. Francis SAVY.
Ce moment d'échange entre élus nous a permis d'évoquer tous types de sujets relatifs à la vie communale.

* Classement au PDESI du sentier de Croux : plusieurs sentiers du territoire sont inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Randonnées. L'association Pierre et Jean de Croux travaille à la mise en valeur de la chapelle de Croux (Antugnac) et de son environnement. Il est envisagé d'en faire un sentier d'orientation. Pour ce faire, il est nécessaire de demander le classement au Plan départemental.

Le vendredi 25 mars a eu lieu le carnaval du RPI Antugnac - Luc / Aude – Montazels. Tout ce petit monde était déguisé en indiens et cow-boys !

PROGRAMME D'ACTIVITE 2016

Contact:
Richard Durand-Burgat
richard.durand-burgat@club-internet.fr
06 10 58 12 42

ANIMATIONS ÉTÉ 2016
Découverte du Patrimoine et du Terroir,
visites et conférences, Astronomie,...

L'Association PIERRES ET GENS DE CROUX vous accueille cet été:

- pour des visites commentées du site **historique et archéologique** du Fort de Croux en cours de restauration (vestiges d'un castrum médiéval et de son église romane, expositions de mobilier médiéval).
Le site est ouvert du 01 juillet au 31 Août, tous les **mardis de 10H à 11H, tous les mercredis et jeudis à partir de 16H** (visites gratuites ou « à votre bon cœur »).

- pour deux soirées d'observation des étoiles et planètes du système solaire, à l'aide de télescopes et de lunettes mises à disposition du public, **le dimanche 10 juillet et lundi 11 juillet**, présentées par Philippe TOSI du Planétarium de Nîmes. Une exposition de photos et deux conférences **« de la Terre au Bing Bang »** précéderont l'observation des astres (Participation de 5 € à partir de 12 ans). www.photoastro.com/

Le programme de nos conférences historiques et autres animations est consultable à **l'office du tourisme de Couiza.** www.paysdecouiza.com/

L'association est en partenariat avec le « Château d'Antugnac ». Les visites peuvent se poursuivre par une dégustation au caveau du château (sur rendez-vous au 06 47 22 04 04).

Association PIERRES ET GENS DE CROUX
« Fort de Croux » 1 rue des templiers
11 190 Antugnac

CHÂTEAU D'ANTUGNAC, 4 rue du Château
11 190 Antugnac
www.collovrayterrier.com/

* C’est en Mairie, dans la salle du conseil municipal, Mardi 15 Mars 2016, que Madame Le Maire Lydia Ibanez, accompagnée du personnel municipal, des adjoints et conseillers municipaux, a tenu à honorer Rémi Sanchez à l’occasion de sa fin de contrat de travail « emploi avenir » le 17 Mars dernier. Après 3 années passées au sein de notre commune, Rémi a été remercié pour son travail, sa disponibilité et son implication personnelle et professionnelle auprès des administrés.
M. Gaëtan Ponthieu assurera le remplacement

* Le recensement a eu lieu sur la commune durant les mois de janvier et février 2016. Il en ressort, d'après les premiers chiffres de l'INSEE, 272 personnes vivant sur la commune.

* Il est rappelé que les objets en verre (bouteilles, pots de yaourts, conserves, …) doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Il a été placé une nouvelle colonne rue de la Garenne.

6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC
Tél. 04 68 74 04 09 - Fax 04 68 74 04 09
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

SYNTHESE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX

La journée citoyenne aura lieu le samedi 9 avril

Le déroulement de la journée se fera comme suit :

☞ RDV à partir de 8h au stade municipal. Nous procéderons aux inscriptions des participants sur les divers chantiers. Un café sera offert aux participants.

☞ Départ à 9h sur les différents chantiers jusqu'à 12h.

☞ Repas de 12h à 14h que nous partagerons avec les plats amenés par les participants. L'apéritif vous sera offert par la municipalité.

☞ Départ à 14h sur les différents chantiers jusqu'à 16h30.

☞ Rangement des chantiers et matériaux de 16h30 à 17h.

Tout le monde est bienvenu ! On compte sur vous !

FELICITATIONS

Sur proposition du Préfet de l'Aude, M. Thierry Noblecourt, ancien 1er adjoint à la mairie a été nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole par le Ministre de l'Agriculture pour avoir créé et développé le Laboratoire National d'Entomologie Forestière de l'ONF et avoir ainsi activement participé, à travers ce laboratoire, au rayonnement de l'ONF au plan national et international.

NOTE D'INFORMATIONS

* La commune a signé une convention avec le Député-Maire de Limoux afin de mettre à la disposition des habitants, des associations et des établissements scolaires du village un tarif préférentiel à la Piscine Municipale.

- Pour les villageois :
Il est nécessaire de faire l'acquisition d'une carte d'un montant de 10€. Celle-ci aura une durée illimitée. Pour cela, se présenter au caissier de la piscine muni d'une photo, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Suite à cela, vous pourrez bénéficier des tarifs suivants :

	Pour une entrée	**Pour 10 entrées**
Adultes	2,30€	21€
Enfants (-de 16 ans)	1,90€	16€
- de 3 ans	0€	0€

- Pour les Associations :
Il faut que chaque association signe une convention avec la commune de Limoux. Le tarif s'élèvera à 1,70€ par adhérent et justificatif d'adhésion.

Pour informations, les tarifs pleins sont de 3,20€ par adulte et de 2,30€ par enfant.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre à la Mairie.